

## ***49e Congrès de la FNASCE*** **29-30-31 mars 2017**

### **Atelier N° 1**

## **Ouverture de nos associations**

Animateurs :

Yves ROBICHON, CDF

Éric RAYNAUD, CDF

Sylvie HAUSERMANN-VERON, URASCE Pays de la Loire

Depuis plusieurs années, la plupart des ASCE cherchent à s'ouvrir à un public nouveau qui dépasse le périmètre traditionnel dans lequel notre mouvement s'est développé depuis sa création. Cette évolution, qui résulte d'initiatives locales encouragées par la Fédération, constitue concrètement un des facteurs clé pour la pérennité de notre mouvement.

### **Thème 1 : Pourquoi ?**

**« Si on n'évolue pas, on disparaît ! »**

Pour la plupart des ASCE, cette évolution n'est pas un choix délibéré mais une nécessité dont les raisons sont d'une part liées aux bouleversements de **leur environnement extérieur** :

- l'évolution des communautés de travail (partition des DDE, fusions des services : DDI, DREAL, ...),
- la réduction des effectifs,
- la diminution des crédits dans les services (fonctionnement, action sociale) qui se répercute sur les ASCE,
- le changement de culture des cadres (qui ne viennent pas de l'Équipement par exemple), ils sont moins présents auprès des ASCE et ne comprennent pas toujours leur rôle dans l'action sociale,

et d'autre part liées à **des évolutions internes** :

- le vieillissement des adhérents,
- le manque de renouvellement avec des jeunes,
- une diminution du bénévolat.

L'ouverture permet ainsi de mieux coller aux communautés de travail, de préserver des activités ou d'en offrir de nouvelles en interne ou en partenariat avec d'autres associations et de pouvoir accéder à certaines infrastructures.

Toutefois, pour quelques uns, peu nombreux, l'ASCE fonctionne bien et l'ouverture n'est pas ressentie comme une nécessité.

## **Thème 2 : Comment ?**

### ***Le partenariat avec d'autres associations***

Une présentation préalable des évolutions intervenues ces dernières années dans la Sarthe : une ouverture à l'ensemble des agents regroupés dans un nouveau pôle administratif ce qui conduit à travailler en « inter associations » avec celles présentes sur le site, en coordonnant et en ouvrant leurs activités.

Les témoignages des participants ont ensuite porté sur les coopérations entre associations :

- au niveau local, avec d'autres associations, comme dans la Sarthe,
- au niveau de l'URASCE, en valorisant mieux les possibilités d'action en commun,
- au delà de l'URASCE, avec des ASCE voisines d'une autre région.

### ***La communauté de travail.***

L'ouverture se fait aussi avec de nouveaux adhérents qui travaillent sur le même site. Mais, très souvent et notamment avec l'ASMA, même si ce n'est pas toujours le cas, cette ouverture de l'ASCE n'a pas de réelle réciprocité. Enfin, il faut noter que ces adhérents coûtent en général plus à l'ASCE que les adhérents « classiques ».

Par ailleurs, les négociations avec les responsables de DDT(M) ne sont pas faciles, notamment avec ceux qui n'ont pas une origine « Équipement ». Certaines ASCE négocient maintenant directement avec le préfet puisque les DDI sont placées sous son autorité. Certaines redoutent ces nouveaux contacts et attendent une aide de la Fédération pour avancer.

De fait, l'ouverture est largement pratiquée à partir du moment où elle est permise par les statuts. Elle doit être travaillée en amont au niveau local. Il faudrait que les ministères harmonisent leurs politiques dans le domaine social puisque les agents sont maintenant regroupés dans les services déconcentrés.

## **Thème 3 : Avec qui ?**

### ***Une intégration en marche.***

D'une manière générale, il ressort que les nouveaux adhérents proviennent essentiellement de la nouvelle communauté de travail. A partir du moment où ils sont dans une administration de l'État, ils sont généralement intégrés comme membres actifs et peuvent ainsi être éligibles au comité directeur de l'ASCE, ils y sont bienvenus, compte tenu de la baisse des vocations enregistrées ces dernières années. Certaines ASCE ne leur permettent pas d'être membre du bureau ou d'occuper certaines fonctions. D'autres, au contraire, ne voient pas d'obstacle à ce qu'ils occupent ces fonctions, voire même au sein de l'URASCE ou du Comité directeur fédéral puisqu'ils sont membres à part entière de la communauté de travail.

## **En guise de conclusion**

A l'exception de quelques cas particuliers, l'ouverture ne fait pas débat au sein des ASCE, c'est une nécessité vitale bien comprise.

L'aide attendue de la Fédération concerne essentiellement les points suivants :

- \* Prendre contact avec les ministères de tutelle des agents des nouvelles communauté de travail pour mieux leur faire connaître et reconnaître la Fédération et le rôle des ASCE.
- \* Aider les présidents d'ASCE à aborder efficacement les nouveaux chefs de services déconcentrés, provenant d'autres ministères ou les préfets.
- \* Définir une politique d'intégration des « nouveaux membres » dans le mouvement fédéral.